

L'hameçonnage

Le hameçonnage (ou phishing) est une forme d'escroquerie sur Internet. Cela consiste à récupérer vos données personnelles par la tromperie, puis à les utiliser de manière malveillante.



Que faire si j'en suis victime ?

01

CONTACTEZ L'ORGANISME CONCERNÉ

Première étape clé qui permet de confirmer qu'il s'agisse d'une arnaque ou non.

03

CONSERVEZ LES PREUVES

Cette étape est cruciale afin de pouvoir par la suite porter plainte et signaler le préjudice subi.

05

DÉPOSEZ PLAINTÉ AU COMMISARIAT

Rendez-vous dans un commissariat avec les preuves de l'escroquerie pour signaler le dommage subi (usurpation d'identité, débits frauduleux...).

02

CHANGEZ DE MOT DE PASSE OU FAITES OPPOSITION

- Si vous avez communiqué votre mot de passe : changez-le immédiatement.
- De même, si vous avez communiqué vos coordonnées bancaires : appelez votre banque pour faire opposition.

04

SIGNALEZ L'ESCROQUERIE SUR UN SITE DÉDIÉ

- Si vous avez reçu un message douteux signalez-le sur signal-spam.fr
- Si vous avez repéré une adresse d'hameçonnage : signalez le sur phishing-initiative.fr afin d'assurer la fermeture du site par la suite.

SOYEZ VIGILANT SUR INTERNET ET PRÉVENEZ SI VOUS REPÉREZ UNE ARNAQUE !



Mesures préventives



En cas de doute, contactez l'organisme en question pour vérifier le sms ou mail reçu.



Placez votre souris sur le lien douteux pour vérifier que le site correspond.



Vérifiez l'adresse dans votre barre de navigation du site concerné pour s'assurer qu'il s'agisse du vrai.



Utilisez des mots de passe différents pour chaque site.



Activez la double authentification pour sécuriser vos comptes.

